



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

Direction des Collectivités Locales
et de l'Environnement

ARRETE

N° **2007.054.14** du 23 FEV. 2007 portant
désignation du comité de pilotage pour l'élaboration
et la mise en œuvre du document d'objectifs
du site NATURA 2000 Hautes Vosges, Haut-Rhin (ZPS)
FR4211807 (Haut Rhin)

LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la Directive (CEE) 79-409 du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages,

VU la Directive (CEE) 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 transposant en droit français les deux Directives susvisées,

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 414-1 à L 414-6 relatifs au réseau Natura 2000 et ses articles R 414-8 à R 414-12 relatifs aux documents d'objectifs et au comité de pilotage des sites Natura 2000,

VU l'arrêté ministériel portant désignation du site Natura 2000 "Hautes Vosges, Haut-Rhin" (ZPS) du 6 janvier 2005

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectif de la Zone de Protection Spéciale FR 4211807 "Hautes-Vosges, Haut-Rhin" et sa mise en œuvre.

Article 2 : Le comité de pilotage est composé comme suit :

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

Le Président du Conseil Régional d'Alsace ou son représentant
 Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Maire de Aubure ou son représentant
 Le Maire de Bergheim ou son représentant
 Le Maire de Bitschwiller les Thann ou son représentant
 Le Maire de Bourbach le Haut ou son représentant
 Le Maire de Breitenbach Haut Rhin ou son représentant
 Le Maire de Buhl ou son représentant
 Le Maire de Dolleren ou son représentant
 Le Maire de Fellinging ou son représentant
 Le Maire de Fréland ou son représentant
 Le Maire de Geishouse ou son représentant
 Le Maire de Goldbach-Altenbach ou son représentant
 Le Maire de Gueberschwihr ou son représentant
 Le Maire de Gunsbach ou son représentant
 Le Maire de Hartmannswiller ou son représentant
 Le Maire de Horhod ou son représentant
 Le Maire de Kirchberg ou son représentant
 Le Maire de Kruth ou son représentant
 Le Maire de Labaroche ou son représentant
 Le Maire de Lapoutroie ou son représentant
 Le Maire de Lautenbach ou son représentant
 Le Maire de Lautenbachzell ou son représentant
 Le Maire de Le Bonhomme ou son représentant
 Le Maire de Lièpvre ou son représentant
 Le Maire de Linthal ou son représentant
 Le Maire de Luttenbach près Munster ou son représentant
 Le Maire de Masevaux ou son représentant
 Le Maire de Metzeral ou son représentant
 Le Maire de Mittlach ou son représentant
 Le Maire de Mitzach ou son représentant
 Le Maire de Mollau ou son représentant
 Le Maire de Moosch ou son représentant
 Le Maire de Muhlbach sur Munster ou son représentant
 Le Maire de Munster ou son représentant
 Le Maire de Murbach ou son représentant
 Le Maire de Niederbruck ou son représentant
 Le Maire de Oberbruck ou son représentant
 Le Maire de Oderen ou son représentant
 Le Maire d'Orbey ou son représentant
 Le Maire de Ranspach ou son représentant
 Le Maire de Ribeaupville ou son représentant
 Le Maire de Rimbach près Guebwiller ou son représentant
 Le Maire de Rimbach près Masevaux ou son représentant
 Le Maire de Rombach le Franc ou son représentant
 Le Maire de Rouffach ou son représentant
 Le Maire de Saint Amarin ou son représentant

Le Maire de Sainte Croix aux Mines ou son représentant
 Le Maire de Sainte Marie aux Mines ou son représentant
 Le Maire de Sewen ou son représentant
 Le Maire de Sickert ou son représentant
 Le Maire de Sondernach ou son représentant
 Le Maire de Soultz Haut Rhin ou son représentant
 Le Maire de Soultzeren ou son représentant
 Le Maire de Steinbach ou son représentant
 Le Maire de Storckensohn ou son représentant
 Le Maire de Stosswihr ou son représentant
 Le Maire de Thann ou son représentant
 Le Maire de Thannenkirch ou son représentant
 Le Maire de Turckheim ou son représentant
 Le Maire de Uffholtz ou son représentant
 Le Maire d'Urbès ou son représentant
 Le Maire de Voegtlinshofen ou son représentant
 Le Maire de Walbach ou son représentant
 Le Maire de Wasserbourg ou son représentant
 Le Maire de Wattwiller ou son représentant
 Le Maire de Wegscheid ou son représentant
 Le Maire de Wihr au Val ou son représentant
 Le Maire de Wildenstein ou son représentant
 Le Maire de Willer sur Thur ou son représentant
 Le Maire de Wuenheim ou son représentant
 Le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ou son représentant, en tant que
 groupement de collectivités et en tant qu'opérateur
 Le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Munster ou son représentant
 Le Président de la Communauté de Communes de la région de Guebwiller ou son représentant
 Le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg ou son représentant
 Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thann ou son représentant
 Le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin ou son représentant
 Le Président de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller ou son représentant
 Le Président de la Communauté de communes du Val d'Argent ou son représentant
 Le Président de la Communauté de communes de Cernay et environs ou son représentant
 Le Président de la Communauté de communes de Rouffach ou son représentant
 Le Président de la Communauté de communes de Ribeauvillé et environs ou son représentant
 Le Président du Syndicat Intercommunal pour le plan d'aménagement Colmar - Rhin - Vosges ou
 son représentant
 Le Président du Syndicat Intercommunal Montagne Vignoble et Ried ou son représentant
 Le Président du Syndicat Intercommunal du schéma directeur des vallées de la Thur et de la
 Doller ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement des stations de la vallée de Munster ou son
 représentant
 Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Markstein – Grand Ballon ou son
 représentant
 Le Président du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin - Vignoble - Grand
 Ballon ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du barrage de
 Kruth - Wildenstein ou son représentant
 Le Président du Syndicat Départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de la Doller ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement de la Thur ou son représentant

Le Président du Syndicat Mixte de la Weiss Amont ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte de la Moyenne Thur ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte de la Lauch Supérieure ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte de la Fecht supérieure ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte du Pays Thur-Doller ou son représentant
 Le Président du Pays de l'Alsace Centrale ou son représentant
 Le Président du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon ou son représentant
 Le Président du Grand Pays de Colmar ou son représentant

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers et des associations de protection de l'environnement :

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace ou son représentant
 Le Délégué Régional Lorraine-Alsace de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
 Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche Délégation régionale N°3 - Champagne Ardenne, Lorraine, Alsace- ou son représentant
 Le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens ou son représentant
 Le Président du Club Alpin Français - section Est - ou son représentant
 Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Président d'Atouts Hautes Vosges ou son représentant
 Le Président du Comité Départemental du Haut-Rhin de Vol Libre ou son représentant
 Le Président du Comité Départemental du Haut-Rhin de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ou son représentant
 Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Président du Comité Régional du Massif des Vosges de la Fédération Française de Ski ou son représentant
 Le Président de la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
 Le Président du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne - Section Massif des Vosges ou son représentant
 Le Président du Club Vosgien ou son représentant
 Le Président de l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace ou son représentant
 Le Président de Vosges Ecologie ou son représentant
 Le Président de l'Association pour l'Equilibre et la Défense du Massif Vosgien ou son représentant
 Le Président d'Alsace Nature Haut-Rhin ou son représentant
 Le Président du Groupe Tétras Vosges ou son représentant
 Le Président du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères en Alsace ou son représentant
 Le Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Thur ou son représentant
 Le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux ou son représentant

Représentants des services et établissements publics de l'Etat :

Le Préfet du Haut Rhin ou son représentant
 Le Directeur Régional de l'Environnement Alsace ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Equipeement du Haut Rhin ou son représentant
 Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin ou son représentant

Le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin ou son représentant

Le Délégué Départemental de l'Office National des Forêts du Haut-Rhin ou son représentant

Le Commandant de la Région Terre Nord-Est de l'Armée de Terre ou son représentant

Article 3 : Présidence du comité de pilotage et maîtrise d'ouvrage de la réalisation du document d'objectifs

Le Préfet du Haut Rhin convoque et préside la première réunion du comité de pilotage Natura 2000.

A cette occasion, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent, parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

A défaut, la présidence du comité est assurée par le préfet du Haut Rhin.

Ces désignations interviennent initialement pour la durée d'élaboration du document d'objectifs puis, une fois celui-ci approuvé, pour des périodes de trois ans renouvelables.

Article 4 : Règlement intérieur

Le comité de pilotage peut établir un règlement intérieur à la demande de plus de la moitié de ses membres.

Article 5 : Exécution

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut Rhin, M. le Sous-Préfet de Guebwiller, M. le Directeur Régional de l'Environnement, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie des communes précitées pendant une durée d'un mois à compter de sa transmission et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Haut Rhin.

Fait à Colmar, le 23 FEV. 2007

LE PREFET,
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Patrick PINCET